



Union Interparlementaire

Pour la démocratie Pour tous.

131^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

Conseil directeur
Point 10

CL/195/10c)-R.1
25 septembre 2014

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

c) Conférence mondiale 2014 sur l'e-Parlement Séoul (République de Corée), 8-10 mai 2014

La Conférence mondiale 2014 sur l'e-Parlement a été conjointement organisée par l'UIP et l'Assemblée nationale de la République de Corée. Elle s'est déroulée à Séoul (République de Corée) du 8 au 10 mai 2014. Cette sixième édition de la Conférence, créée en 2007, a accueilli les délégations de 69 parlements nationaux et de deux parlements régionaux, pour un total de 278 participants, dont 95 parlementaires.

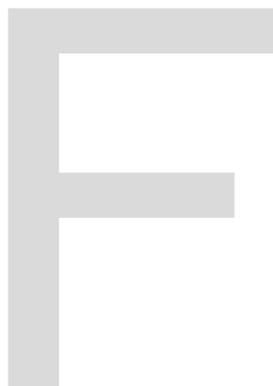
Dans leur évaluation de la Conférence, 100 % des répondants ont déclaré qu'ils recommanderaient à leurs collègues de participer à une prochaine édition. En moyenne, ils ont accordé à la Conférence 3,6 points sur un maximum de 4 pour la pertinence; ils ont également apprécié les apports informatifs (3,2), les possibilités de contact (3,3), et l'incitation des participants à passer à l'action (3,5).

L'allocution de clôture prononcée par le Secrétaire général élu, M. Martin Chungong, récapitulait les principaux points de discussion. Elle est reproduite ci-dessous.

Quelques grandes questions sont ressorties de ces trois jours de débats. Tout d'abord, certaines tendances se dégagent nettement depuis la dernière Conférence sur l'e-Parlement organisée en 2012.

· L'une d'elles concerne l'engagement politique croissant consacré à l'ouverture. Il devient de plus en plus important sur le plan politique de montrer que le Parlement est une institution ouverte et transparente. Les parlements qui mettent en œuvre cet engagement sont toujours plus nombreux. Cela passe par la publication en ligne de la documentation parlementaire, l'adoption de politiques et de pratiques visant à rendre les données accessibles librement, ou encore l'utilisation de normes ouvertes comme la norme XML. Ce constat devrait encourager les parlements qui se montrent encore frileux à communiquer ouvertement leurs données pour qu'elles puissent être réutilisées librement par les citoyens.

· On note aussi une "dématérialisation" progressive. J'ai été frappé par le nombre de parlements qui ont déclaré avoir renoncé au papier ou qui envisagent de le faire. Si une telle décision est motivée par la nécessité de faire des économies sur le coût d'impression des documents, elle comporte des avantages indéniables en termes environnementaux. Mais cet élan vers la dématérialisation confère également d'autres avantages, notamment en ce qui concerne la rapidité avec laquelle l'information peut être mise à la disposition du public.



- Une troisième tendance témoigne de l'utilisation accrue de la technologie pour faire tomber les obstacles que constituent la distance et l'éloignement géographique, en ayant recours par exemple aux installations de visioconférence. J'ai été très impressionné par la présentation de l'Equateur qui a expliqué que les parlementaires ont recours à la visioconférence pour dialoguer avec les citoyens dans leurs circonscriptions, et même à l'étranger. Une telle démarche peut aider à résoudre l'une des difficultés de la vie politique, à savoir la nécessité de travailler simultanément aux niveaux national et local.
- Les applications mobiles qui permettent aux parlementaires et aux citoyens d'accéder à l'information depuis n'importe où ne cessent également de se multiplier et de s'améliorer. Un exemple encore plus novateur nous vient d'Espagne, où a été mis en place un dispositif qui permet aux parlementaires de voter à distance lorsqu'ils ne peuvent être physiquement présents au Parlement. Il faudra certainement se prémunir contre les conséquences imprévues d'un tel dispositif, mais c'est quelque chose qui, j'en suis sûr, aura retenu l'attention de nombre d'entre vous.
- Permettez-moi également de mentionner la question de la sécurité des données parlementaires, thème ô combien sensible en politique. Le débat de ce matin a fait ressortir la nécessité d'investir dans la protection des systèmes informatiques des parlements. Certains ont également appelé à la vigilance quant à la quantité de données que les parlementaires rendent publiques sur eux-mêmes, et le débat a mis en évidence un certain nombre de bonnes pratiques dans ce domaine. Comme l'a indiqué un orateur cet après-midi, il faut trouver un équilibre entre le désir de s'engager, de communiquer, et le risque de glisser vers l'omniprésence numérique.

Ma deuxième remarque concerne la communication avec les citoyens, notamment les efforts que vous mettez en œuvre pour leur permettre d'accéder plus facilement aux travaux parlementaires. Pendant ces trois jours, de nombreuses solutions technologiques visant à faciliter l'accès à l'information parlementaire ont été évoquées. Je pense par exemple à l'amélioration des systèmes de saisie et de publication des comptes rendus de séance, mais aussi aux efforts entrepris pour améliorer la convivialité des sites web parlementaires.

Plusieurs d'entre vous ont néanmoins souligné que les citoyens doivent pouvoir *comprendre* facilement ce qui se fait au Parlement. Vous connaissez mieux que quiconque la complexité de l'institution parlementaire et celle du processus législatif. Nous devons simplifier l'accès au droit. Les parlements devraient davantage proposer leurs données en format ouvert, pour que le public puisse les réutiliser librement, et ne pas craindre de s'écarter des pratiques anciennes. La technologie peut aider, par exemple, à relier entre eux les différents éléments d'un dossier législatif, qu'il s'agisse du projet de loi lui-même, des amendements, des comptes rendus des débats menés en commission, des résumés du projet de loi et de tous les autres documents pertinents. La démonstration de ce matin, qui s'est tenue dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale de la République de Corée, a parfaitement illustré la façon dont ce processus peut être opéré de manière efficace à l'aide des nouvelles technologies.

La question soulevée ici dépasse le strict cadre de la technologie puisqu'elle concerne à la fois le droit et le processus législatif lui-même. Je pense que les parlements doivent accentuer leurs efforts pour s'assurer que l'information parlementaire ne soit pas uniquement disponible, mais également diffusée de façon à être facilement intelligible pour les citoyens ordinaires. Résumer les textes législatifs en langage simple n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il me semble que les parlements peuvent et doivent faire davantage dans ce domaine.

A l'inverse, les parlementaires doivent puiser l'information "par petits morceaux", pour reprendre l'expression employée par un délégué. En effet, il existe un risque que le Parlement et les parlementaires se retrouvent submergés par l'omniprésence de l'information.

Troisièmement, j'aimerais souligner qu'il a beaucoup été question des réseaux sociaux lors des débats. On comprend de plus en plus que les parlements doivent se rapprocher des citoyens et ne pas simplement attendre que les citoyens viennent à eux. Et aujourd'hui, les citoyens sont sur les réseaux sociaux. Certains d'entre vous ont expliqué privilégier les médias sociaux pour communiquer avec les électeurs et maintenir le lien avec les citoyens après leur élection. Nous

avons pu constater la place que les Parlements accordent à ces réseaux, même dans les pays où l'utilisation de l'Internet demeure balbutiante, mais où la plupart des gens sont équipés d'un téléphone portable.

Néanmoins, l'utilisation des médias sociaux soulève aussi un certain nombre de questions. Plusieurs d'entre vous ont souligné qu'il faut du temps pour établir un dialogue interactif et ont également mis en garde contre l'utilisation négative et abusive des médias sociaux. Je pense que nous n'avons pas fini d'apprendre, individuellement et collectivement, à utiliser efficacement les médias sociaux dans l'arène politique et de comprendre leur impact sur la participation politique des citoyens. Je suis sûr que nous aurons l'occasion de revenir sur ce point à l'avenir.

Une autre question de pose : la démocratie numérique encourage-t-elle la démocratie directe au détriment de la démocratie représentative ? Je pense que vous conviendrez que la réponse est non. Le Président de la Chambre des communes du Royaume-Uni, John Bercow, a fait valoir aujourd'hui que le Parlement demeure seul juge dans le processus de prise de décision. Plutôt que de voir s'instaurer une concurrence, on préférera une collaboration et un partenariat sains. Certains ont déclaré que les TIC sont plus adaptées au contrôle de la mise en œuvre qu'à la prise de décision dans le cadre du processus législatif lui-même.

Enfin, il faut bien reconnaître que de très fortes disparités persistent quant à la capacité des parlements de faire pleinement usage de la technologie. Si nombre de parlements jouent aujourd'hui un rôle de premier plan dans la gestion des affaires publiques de leur pays, d'autres demeurent confrontés à d'énormes problèmes en termes d'infrastructures, de ressources humaines et de moyens financiers. Ces difficultés limitent leur capacité de tirer le meilleur parti des TIC en vue d'améliorer l'efficacité du Parlement.

Cela n'a rien de nouveau. Ces disparités ont déjà été mentionnées dans les éditions successives du Rapport mondial sur l'e-Parlement publiées depuis 2008. Et le bilan n'en est pas pour autant complètement négatif. Plusieurs parlements aux ressources limitées, en Afrique ou ailleurs, nous ont fait part des nombreuses innovations qu'ils ont mises en place. Néanmoins, alors que nous saluons les progrès accomplis, nous devons garder à l'esprit que les parlements ne progressent pas tous dans les mêmes proportions, ni au même rythme.

Il est manifestement nécessaire de renforcer la coopération interparlementaire pour réduire ces disparités. L'UIP peut jouer un rôle pour faciliter cette coopération, notamment par le biais de ses programmes de renforcement des capacités. De nombreux parlements ont souligné la nécessité de voir le Centre mondial pour les TIC au Parlement reprendre ses activités afin de poursuivre l'excellent travail qu'il a effectué par le passé pour accompagner les parlements dans ce domaine. Les parlements doivent consolider leurs partenariats avec les organisations qui les aident à renforcer leurs capacités. L'aide en matière de TIC doit être davantage coordonnée. Les parlements eux-mêmes doivent fournir une orientation stratégique et planifier leur stratégie en matière de TIC. La Commission sur la démocratie numérique établie par le Président Bercow au Royaume-Uni nous fait bien prendre conscience de cette nécessité.

Nous comptons sur vous tous, parlements et parlementaires, pour poursuivre votre engagement. Par votre présence ici, vous avez démontré votre volonté de partager votre expérience avec d'autres parlements. Un sentiment d'appartenance à un groupe s'est développé depuis la première Conférence sur l'e-Parlement en 2007. Un groupe de parlementaires et de fonctionnaires parlementaires qui estiment qu'il est important pour la démocratie non seulement d'utiliser les TIC de manière efficace au Parlement, mais avant tout, de les utiliser effectivement. Il ne faut pas laisser retomber cette dynamique.